

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Participation au financement de l'O.P.A.H. R.U. du centre ancien de la commune de Châteaurenard 2017-2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- donner un accord à la participation départementale à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (O.P.A.H. R.U.) du centre ancien de la commune de Châteaurenard 2017-2021 ainsi qu'à l'octroi d'une participation au financement des travaux engagés par les propriétaires privés, pour un montant global estimé à 132 000 € sur la durée du dispositif d'O.P.A.H. R.U.,
- donner un accord à l'octroi à la commune de Châteaurenard d'une participation de 79 200 € pour accompagner le financement des travaux engagés par les propriétaires privés au cours des trois premières années (2017 à 2019) de l'O.P.A.H. R.U.,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'O.P.A.H. R.U. du centre ancien de la commune de Châteaurenard 2017-2021 figurant en annexe III,
- désigner pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage Mme CARREGA
- de procéder à l'affectation de crédit mentionnée dans le rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et le document détaillé figurant en annexe IV.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme 2016-10395S, prévue au chapitre 204, fonction 72, article 204142 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée